



**E X T R A I T**  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

**VILLE DE LOURDES**

(HAUTES-PYRÉNÉES)

L'an deux mille seize et le jeudi trente juin, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de LOURDES, convoqués régulièrement le vingt-quatre juin 2016, se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Josette BOURDEU, Maire.

**Etaient présents :**

Josette BOURDEU, Alain GARROT, Marie José MOULET, Bruno VINUALES, Philippe SUBERCAZES, Fabienne BORDE, Alain ABADIE, Madeleine NAVARRO, Gérald CAPEL, Camille CASTERAN, Annette CUQ, Anjelika OMNES, Odile VIGNES, Yacine KASBAOUI, Sandrine FOCESATO, Michel NICOLAU, Annick BALERI, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI, Claude HEINTZ.

**Etaient excusés :**

Patricia SAYOUS donne procuration à Alain GARROT,  
Michel AUSINA donne procuration à Yacine KASBAOUI,  
Nathalie BARZU donne procuration à Bruno VINUALES,  
Maxime LAFFAILLE,  
Jean-Luc DOBIGNARD donne procuration à Madame le Maire,  
Marie-France AUZON-LAFFITTE,  
Marie-Henriette CABANNE,  
Michel REBOLLO-PEREZ donne procuration à Michel AZOT.  
Yacine KASBAOUI donne procuration à Camille CASTERAN à son départ de séance (après le vote de la délibération n° 2.16).

**Etaient absents :**

Hervé ABADIE,  
Eric BARZANTI,  
Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU.

**Secrétaire de séance :** Camille CASTERAN.

Odile VIGNES entre en séance avant le vote de la délibération n° 2.1 a.  
Anjelika OMNES quitte définitivement la séance après le vote de la délibération n° 2.1 d.  
Alain ABADIE quitte définitivement la séance avant le vote de la délibération n° 6.3.

**N° 1.1**

**EPIC – OFFICE DE TOURISME – COMITE DE DIRECTION : MODIFICATIONS**

**Rapporteur : Bruno VINUALES**

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident après avoir décidé à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret, de procéder à la désignation de nouveaux membres suppléants au comité de direction de l'Office de Tourisme représentant d'une part, le Sanctuaire Notre-Dame de Lourdes et d'autre part, l'Union des Métiers de l'Industrie et de l'Hôtellerie de Lourdes,

3°) désignent, après vote ayant donné les résultats suivants :

Madame Pauline BROQUE en tant que déléguée suppléante du Sanctuaire Notre-Dame de Lourdes

Monsieur Gérard MARRAUD DES GROTTES en tant que délégué suppléant de l'UMIH de Lourdes

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente.

**N° 1.2**

**DEMANDE D'AGREMENT POUR ACCUEILLIR DES JEUNES VOLONTAIRES  
EN SERVICE CIVIQUE**

**Rapporteur : Fabienne BORDE**

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) sollicitent l'agrément auprès de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

**N° 1.3**

**ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE DANS LA REALISATION D'UN PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS ET D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

**Rapporteur : Alain ABADIE**

Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent l'engagement de la collectivité dans la réalisation d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) et d'un Schéma Directeur d'Accessibilité-Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP),

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération.

**N° 2.1 a**

**COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2015**  
**BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à la majorité, deux abstentions, celles de Michel AZOT et Michel REBOLLO-PEREZ, et quatre voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Compte de Gestion 2015 du Budget Principal de Monsieur le Trésorier,

3°) approuvent le Compte Administratif 2015 du Budget Principal, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote et que sa procuration reçue de Jean-Luc DOBIGNARD ne s'applique pas,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

**N° 2.1 b**

**COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2015 :**  
**BUDGET DE L'EAU**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à la majorité, deux abstentions, celles de Michel AZOT et Michel REBOLLO-PEREZ, et quatre voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Compte de Gestion 2015 du budget annexe de l'Eau de Monsieur le Trésorier,

3°) approuvent le Compte Administratif 2015, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote et que sa procuration reçue de Jean-Luc DOBIGNARD ne s'applique pas,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

**N° 2.1 c**

**COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2015 :**  
**BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à la majorité, deux abstentions, celles de Michel AZOT et Michel REBOLLO-PEREZ, et quatre voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe de l'Assainissement de Monsieur le Trésorier,

3°) approuvent le Compte Administratif 2015, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote et que sa procuration reçue de Jean-Luc DOBIGNARD ne s'applique pas,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

**N° 2.1 d**

**COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2015 :**  
**BUDGET DU PARKING MUNICIPAL DE LA MERLASSE**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à la majorité, deux abstentions, celles de Michel AZOT et Michel REBOLLO-PEREZ, et quatre voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Compte de Gestion 2015 du budget annexe du parking municipal de la Merlasse de Monsieur le Trésorier,

3°) approuvent le Compte Administratif 2015, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote et que sa procuration reçue de Jean-Luc DOBIGNARD ne s'applique pas,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

**N° 2.1 e**

**COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2015 :**  
**BUDGET DE LA REGIE AUTONOME DU GOLF**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie autonome du Golf et de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à la majorité, deux abstentions, celles de Michel AZOT et Michel REBOLLO-PEREZ, et quatre voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Compte de Gestion 2015 du budget annexe du Golf de Monsieur le Trésorier,

3°) approuvent le Compte Administratif 2015, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote et que sa procuration reçue de Jean-Luc DOBIGNARD ne s'applique pas,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

**N° 2.1 f**

**COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2015 :**  
**BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à la majorité, deux abstentions, celles de Michel AZOT et Michel REBOLLO-PEREZ, et quatre voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe des Opérations Funéraires de Monsieur le Trésorier,

3°) approuvent le Compte Administratif 2015, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote et que sa procuration reçue de Jean-Luc DOBIGNARD ne s'applique pas,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

**N° 2.1 g**

**COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2015 :**  
**BUDGET DE L'UNITE FERMIERE MULTIVIANDES**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à la majorité, deux abstentions, celles de Michel AZOT et Michel REBOLLO-PEREZ, et quatre voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Compte de Gestion 2015 du budget annexe de l'unité fermière multiviandes de Monsieur le Trésorier,

3°) approuvent le **Compte Administratif 2015**, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote et que sa procuration reçue de Jean-Luc DOBIGNARD ne s'applique pas,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

#### N° 2.1 h

### COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2015 : BUDGET DU FUNICULAIRE DU PIC DU JER

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à la majorité, deux abstentions, celles de Michel AZOT et Michel REBOLLO-PEREZ, et quatre voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le **Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe du Pic du Jer de Monsieur le Trésorier**,

3°) approuvent le **Compte Administratif 2015**, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote et que sa procuration reçue de Jean-Luc DOBIGNARD ne s'applique pas,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

#### N° 2.2

### COMPTE DE GESTION 2015 : BUDGET DES ACTIVITES INDUSTRIELLES

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à la majorité et quatre voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le **Compte de Gestion 2015 du budget annexe des activités industrielles** qui intègre les écritures comptables de dissolution du budget,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

### N° 2.3

#### **BUDGET PRINCIPAL :** **AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2015**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à la majorité, deux abstentions, celles de Michel AZOT et Michel REBOLLO-PEREZ, et quatre voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI et Claude HEINTZ :

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2015 du Budget Principal et constatant que les résultats comptables font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 188 826,14 euros,
- un excédent de la section d'investissement sans les restes à réaliser de 860 964,35 euros,

1°) décident d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :  
en report à la Section de Fonctionnement du Budget supplémentaire 2016 :  
Compte 002 «excédent antérieur reporté», pour 188 826,14 euros,

2°) décident de reporter à la Section d'Investissement du Budget supplémentaire 2016 :  
Compte 001 "excédent antérieur reporté", 860 964,35 euros.

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

### N° 2.4

#### **BUDGETS ANNEXES :** **AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2015**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à la majorité, deux abstentions, celles de Michel AZOT et Michel REBOLLO-PEREZ, et quatre voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI et Claude HEINTZ :

1°) décident d'affecter, ainsi qu'il suit, les résultats d'exploitation de l'exercice 2015 des budgets à caractère industriel ou commercial :

**BUDGET DE L'EAU**

a) Excédent d'exploitation de .....	+405 421,06 €
b) Résultat de clôture investissement : Excédent.....	+ 801 794,99€
- restes à réaliser en dépenses .....	- 213 671,00 €
+ restes à réaliser en recettes.....	+ 10 000,00 €
.....	-----
Solde Section d'Investissement .....	+ 598 123,90 €

Report de l'excédent d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget Supplémentaire 2016 :

Compte 002 « excédent d'exploitation reporté »..... 405 421,06 €

Report de l'excédent d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2016 :

Compte 001 « excédent d'investissement reporté » ..... 801 794,99 €.

**BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

a) Excédent d'exploitation de .....	+ 1 096 059,08 €
b) Résultat de clôture Investissement : Excédent .....	+2 670 836,10 €
- restes à réaliser en dépenses.....	-681 228,00 €
+ restes à réaliser en recettes.....	+202 484,00 €
.....	-----
Solde Section d'Investissement. ....	+2 192 092,10 €

Report de l'excédent d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget Supplémentaire 2016 :

Compte 002 « excédent d'exploitation reporté ».....1 096 059, 08 €

Report de l'excédent d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2016 :

Compte 001 « excédent d'investissement reporté » ..... 670 836,10 €.

**BUDGET DU PARKING MUNICIPAL DE LA MERLASSE**

a) Excédent d'exploitation de.....	+ 26 303,10 €
b) Résultat de clôture investissement : Excédent.....	+ 60 057,00 €

Report de l'excédent d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget Supplémentaire 2016 :

Compte 002 « excédent d'exploitation reporté ».....26 303,10 €.

Report de l'excédent d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2016 :

Compte 001 « excédent d'investissement reporté » ..... 60 057,00 €

**BUDGET DE LA REGIE AUTONOME DU GOLF**

a) Déficit d'exploitation de ..... -167 300,61 €

b) Résultat de clôture Investissement : Excédent..... +198 249,64 €

-- restes à réaliser en dépenses ..... - 21 000,00 €

+ restes à réaliser en recettes..... 0,00 €

Solde Section d'Investissement : Excédent.....+177 249,64 €

Report du déficit d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget Supplémentaire 2016 :

1.1.1 Compte 002 « déficit d'exploitation reporté ».....  
167 300,61€.

Report de l'excédent d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2016 :

Compte 001 « excédent d'investissement reporté ».....198 249,64 €.

**BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES**

a) Excédent d'exploitation de.....+ 47 100,20 €

b) Résultat de clôture d'investissement.....+ 8 923,13 €

Report de l'excédent d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget Supplémentaire 2016 :

Compte 002 « excédent d'exploitation reporté ».....47 100,20 €

Report de l'excédent d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2016 :

Compte 001 « excédent d'investissement reporté ».....8 923,13 €.

**BUDGET DE L'UNITE FERMIERE MULTIVIANDES**

a) Excédent d'exploitation ..... +26 258,59 €

b) Résultat de clôture Investissement : excédent..... + 18 212,72 €

Report de l'excédent d'exploitation à la Section d'exploitation du Budget Supplémentaire 2016 :

Compte 002 « excédent d'exploitation reporté ».....26 258,59 €

**Report de l'excédent d'investissement à la Section d'investissement du Budget Supplémentaire 2016 :**

**Compte 001 « excédent d'investissement reporté ».....18 212,72 €.**

**BUDGET DU FUNICULAIRE DU PIC DU JER**

**a) Excédent d'exploitation.....2 999,24 €**

**b) Résultat de clôture Investissement .....-467 319,05 €.**

**Affectation de l'excédent d'exploitation au financement de la section d'investissement du Budget Supplémentaire 2016 :**

**Compte 10- 1021 « dotation »..... 2 999,24 €.**

**Report du déficit d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2016 :**

**Compte 001 « déficit d'investissement reporté ».....467 319,05 €.**

**2°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.**

**N° 2.5**

**DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS : RAPPORTS ANNUELS 2015**

**Rapporteurs : Madame le Maire et Gérald CAPEL**

**Après examen de ces rapports par la Commission consultative des services publics locaux du 9 juin 2016, les membres du Conseil municipal :**

**prennent acte des rapports annuels 2015 établis par les délégataires pour l'exploitation des services publics ci-après :**

- la gestion de l'eau potable,
- la gestion de l'assainissement,
- les transports urbains,
- les petits trains routiers touristiques,
- le parc de stationnement Peyramale,
- le cinéma municipal,
- l'embarcadère du lac de Lourdes.

**N° 2.6**

**ACQUISITIONS ET CESSIONS : BILAN 2015**

**Rapporteur : Alain ABADIE**

Les membres du Conseil municipal prennent acte des mutations des droits réels immobiliers réalisées en 2015, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**N° 2.7**

**DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2015 :  
RAPPORT D'UTILISATION**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Les membres du Conseil municipal prennent acte de cette communication.

**N° 2.8**

**SUBVENTIONS 2016 : ALLOCATIONS**

**Rapporteur : Sandrine FOCESATO**

Après avis des 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> commissions, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

Etant précisé que les membres du Conseil municipal qui font partie du bureau des associations ou organismes suivants n'ont pas débattu et n'ont pas pris part au vote concernant ces associations :

Alain GARROT ayant reçu procuration pour Patricia SAYOUS n'a pas exercé sa procuration d'une part et, Madeleine NAVARRO et Gérald CAPEL d'autre part pour FORUM, et Alain ABADIE pour le Football Club Lourdaise XV,

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les propositions relatives à l'attribution des subventions de l'année 2016, conformément au tableau annexé à la présente délibération,

3°) votent les dépenses consécutives d'un montant de 2 260 795 euros, qui sont inscrites au chapitre 65 (articles 657362 – 65737 –65738– 6574) du Budget Primitif 2016,

4°) accordent une subvention de fonctionnement à verser au Budget Annexe de la Régie Autonome du Golf de 235 000 euros, Compte 67 - 67441 – 952 – 0 02 220, et

une subvention de fonctionnement à verser au budget annexe du funiculaire du Pic du Jer de 25 000 euros pour prendre en compte la perte de chiffres d'affaires pendant l'organisation de la coupe du monde de VTT au mois d'avril 2016, Compte 67 – 67441 – 953 -0 02 220,

5°) déterminent l'avance remboursable à accorder à l'EPIC – Office de Tourisme pour 250 000 euros, Compte 27 – 27638 – 951 – 0 02 220,

6°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

## N° 2.9

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : CONVENTIONS 2016

Rapporteur : Sandrine FOCESATO

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :  
Etant précisé que les membres du Conseil municipal qui font partie du bureau des associations ou organismes suivants n'ont pas débattu et n'ont pas pris part au vote concernant ces associations :

Alain GARROT ayant reçu procuration pour Patricia SAYOUS n'a pas exercé sa procuration d'une part et, Madeleine NAVARRO et Gérald CAPEL d'autre part pour FORUM, et Alain ABADIE pour le Football Club Lourdais XV,

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) autorisent Madame le Maire à signer les conventions, ci-annexées, qui définissent en particulier les engagements financiers entre la Ville et les associations, prises lors de l'octroi d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 euros, au bénéfice d'un organisme de droit privé et ce, pendant l'exercice budgétaire 2016,

3°) indiquent que pour ce Conseil municipal, les conventions concernent les organismes suivants :

- Football Club Lourdais XV,
- Football Club Lourdais XI,
- Basket Club Lourdais,
- Union Tarbes Lourdes Pyrénées Basket,
- Hand Ball Club Lourdais,
- Tennis club lourdais,
- FORUM,
- Atelier Imaginaire,
- Association pour le rayonnement de Lourdes,
- Rue Barrée,
- Comité d'Entraide des Employés Communaux,
- Mission Locale des Hautes-Pyrénées,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

**N° 2.10**

**PELERINAGE DES GENS DU VOYAGE – TERRAIN DU PETIT COUVENT :**  
**INDEMNITES DU FERMIER**

**Rapporteur : Philippe SUBERCAZES**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident de verser en 2016 une indemnité à l'EARL DU BEOUT, qui exploite le terrain du Petit Couvent pour l'accueil des gens du voyage,

3°) précisent que l'indemnité s'élèvera à 9 000 € ; un acompte de 4 500 € sera mandaté au mois de juillet de l'exercice en cours et le solde de 4 500 € dans le courant de la première quinzaine du mois de septembre,

4°) indiquent que les crédits sont prévus au budget principal 2016 – Compte 011 – 6132 – 524 – 5.24.100,

5°) autorisent madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

**N° 2.11**

**CERTIFICATION DES COMPTES :**  
**DEPOT DE CANDIDATURE**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la candidature de la ville de Lourdes à la démarche d'expérimentation de la certification des comptes de la commune prévue par l'article 110 de la Loi « NOTRe » du 7 août 2015,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération et en particulier l'acte de candidature.

**N° 2.12**

**BUDGET PRINCIPAL :**  
**DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2016-03**

**BUDGET ANNEXE DU FUNICULAIRE DU PIC DU JER :**  
**DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2016-01**

**Rapporteur : Gérald CAPEL**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à la majorité, six abstentions, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) effectuent le transfert de crédits suivants :

**Budget principal**

Dépenses : chapitre 21 - 21318 - 0202 - 002229 : - 30 000 €,  
chapitre 08225000 - 2151 - 822 - 002228 : + 30 000 €,

3°) ouvrent les crédits suivants :

**Budget annexe du funiculaire du pic du Jer**

**DEPENSE**

Chap 011 - Art 617 - 85 000 € HT

**RECETTE**

Chap 70 - Art 7061 - 85 000 € HT

4°) autorisent Madame Le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

**N° 2.13**

**LOTISSEMENT DE LA PLAINE D'ANCLADES – PARCELLES : FIXATION DU PRIX DE VENTE**

**Rapporteur : Alain ABADIE**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) fixent le prix de vente des lots du lotissement de la Plaine d'Anclades de la façon suivante :

N° de lot	Surface du terrain	Prix TTC au m <sup>2</sup>	Prix total
1	789 m <sup>2</sup>	70 €	55 230 €
2	774 m <sup>2</sup>	70 €	54 180 €
3	837 m <sup>2</sup>	69 €	57 753 €
5	1 008 m <sup>2</sup>	66 €	66 528 €
6	1 140 m <sup>2</sup>	65 €	74 100 €
9	895 m <sup>2</sup>	68 €	60 860 €
10	753 m <sup>2</sup>	70 €	52 710 €
11	829 m <sup>2</sup>	69 €	57 201 €
12	813 m <sup>2</sup>	69 €	56 097 €
15	807 m <sup>2</sup>	70 €	56 490 €
16	988 m <sup>2</sup>	67 €	66 196 €
17	982 m <sup>2</sup>	67 €	65 794 €
18	989 m <sup>2</sup>	67 €	66 263 €
21	782 m <sup>2</sup>	70 €	54 740 €
25	1 137 m <sup>2</sup>	65 €	73 905 €
28	556 m <sup>2</sup>	75 €	41 700 €
29	603 m <sup>2</sup>	75 €	45 000 €
31	544 m <sup>2</sup>	75 €	40 800 €
32	555 m <sup>2</sup>	75 €	41 625 €
33	574 m <sup>2</sup>	75 €	43 050 €
34	629 m <sup>2</sup>	75 €	47 175 €
35	516 m <sup>2</sup>	75 €	38 700 €

3°) indiquent que la vente par la commune des terrains à bâtir est soumise à la TVA sur marge, car les terrains n'ont pas ouvert de droit à déduction lors de leur acquisition (*La marge imposable par lot est établie en comparant le prix de vente avec la valeur historique, comptable de chaque lot*),

4°) précisent que les acquéreurs auront à acquitter des droits de mutation (taux classique de 5,80 %),

5°) autorisent Madame Le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

#### N° 2.14

#### TARIFS DES SERVICES PUBLICS 2016 : PASS Bien Vivre à Lourdes – MODIFICATIONS RELATIVES AUX TARIFS D'ENTREE DU CHATEAU FORT ET DU MUSEE PYRENEEN ET D'ACCES AU FUNICULAIRE DU PIC DU JER

Rapporteur : Bruno VINUALES

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les modifications et compléments de tarification des différents services publics pour l'année 2016 avec une application des tarifs relatifs aux Pass BVL et les rectifications dans les tarifs utilisateurs professionnels du funiculaire du Pic du Jer à partir du 1<sup>e</sup> juillet 2016, tels qu'ils ont été présentés et rappellent la grille tarifaire complète :

### TARIFS D'ENTREE DU CHATEAU FORT ET DU MUSEE PYRENEEN

CATEGORIE	2016
<b><u>Individuels</u></b>	
Adultes.....	7,00 €
Enfants de moins de 6 ans.....	gratuit
Enfants de 6 à 11 ans.....	3,00 €
Jeunes de 12 à 18 ans et étudiants (2).....	3,50 €
Chômeurs, allocataire du RSA (hors Pass BVL), familles nombreuses 2)....	3,00 €
<b><u>Groupes (effectif supérieur à 15 personnes)</u></b>	
Adultes.....	5,00 €
Enfants de moins de 6 ans.....	gratuit
Enfants de 6 à 11 ans.....	3,00 €
Jeunes de 12 à 18 ans.....	3,50 €
16 <sup>e</sup> personne, chauffeur autocar, chef de groupe.....	gratuit
<b><u>Tarif fin de demi-journée, panorama depuis le Château Fort, jardin botanique, chapelle, esplanade, maquettes (30 à 45 minutes avant la fermeture)</u></b>	
Adultes, enfants et jeunes.....	2,00 €
Enfants de moins de 6 ans.....	gratuit
<b><u>Personnes handicapées (1) :</u></b>	
Adultes, enfants à partir de 6 ans.....	2,00 €
Accompagnant professionnel.....	3,00 €
Accompagnant bénévole.....	3,00 €
<b><u>Groupes scolaires</u></b>	
Enfants de moins de 6 ans.....	gratuit
Enfants et jeunes de moins de 18 ans.....	2,50 €
Accompagnateurs, enseignants (1 pour 8 enfants).....	gratuit
<b><u>Comité d'entreprise (sur réservation)</u></b>	
Adultes.....	5,00 €
Enfants de moins de 6 ans.....	gratuit
Enfants de 6 à 11 ans.....	3,00 €
Jeunes de 12 à 18 ans.....	3,50 €
<b><u>Abonnement valable une année à compter de sa date d'achat nombre illimité de visites sur présentation de la carte d'abonné ; permet</u></b>	

<b><i>d'être informé des manifestations.</i></b>	
Individuel.....	12,00 €
Famille (parents + enfants ou grands-parents + petits enfants).....	25,00 €
Bon plan famille (2 adultes + 2 enfants de 6 à 18 ans).....	18,00 €
<b>Billets communs/Château Fort et Pic du Jer</b>	
<b>Couplé</b>	
Adulte.....	15,00 €
Enfant de moins de 6 ans.....	gratuit
Enfant de 6 ans à 11 ans.....	9,50 €
Jeunes de 12 à 18 ans.....	12,00 €
Bon plan famille (2 adultes + 2 enfants de 6 à 18 ans).....	45,00 €
Membres actifs de l'Association des Amis du Musée Pyrénéen, membres de l'ICOM, guides conférenciers, guides interprètes nationaux et régionaux, agents de UDOTSI 64 et 65, journalistes et titulaires des PASS BVL Basic* et PASS BVL Plus **(2), scolaire dans le cadre de projets pédagogiques initiés par le ministère de l'éducation nationale	gratuit

***Une réduction de 10 % est octroyée aux bénéficiaires de tickets touristiques.***

***Les billets d'entrée peuvent être vendus par des tiers, rémunérés entre 5 et 50 %.***

***Lors de salons « Grand Public » des billets couplés pourront être vendus à un tarif promotionnel offrant une remise comprise entre 5 % et 20 %.***

**(1) accès facilité pour les personnes à mobilité réduite : esplanade, jardin botanique, maquettes, deux salles du Musée et une salle d'exposition temporaire.**

**(2) justificatifs à présenter à la caisse : inscription POLE EMPLOI, carte famille nombreuse, carte d'invalidité, notification RSA (hors Pass BVL), carte d'étudiant, carte de membre de l'ICOM, carte professionnelle de guide, carte UDOTSI 64 et 65, carte de presse.**

**\*PASS BVL Basic : être résident depuis plus de 3 mois sur la commune de Lourdes et soit :**

- avoir + de 65 ans et imposable
- avoir une carte d'invalidité 80 % et imposable.

**\*\*PASS BVL Plus : être résident depuis plus de 3 mois sur la commune de Lourdes et soit :**

- avoir + de 65 ans et non imposable,
- avoir une carte d'invalidité 80 % et non imposable
- bénéficiaire de l'ASS / RSA / AAH / CMU.

**Les autres tarifs demeurent inchangés.**

**FUNICULAIRE ET GROTTES DU PIC DU JER  
TARIFS 2016**

<b>Individuels Funiculaire</b>	
Adultes Aller/retour	10,80 €
Adultes Aller simple	8,00 €
Jeunes (12-18 ans) Aller/retour	9,00 €
Jeunes (12-18 ans) Aller simple	7,00 €
Enfants (-12 ans) Aller/retour	8,00 €
Enfants (-12 ans) Aller simple	6,50 €
Enfants de moins de 6 ans	Gratuit
<b>Bon plan famille : 2 adultes + 2 enfants – 12 ans</b>	
Aller / retour Bon plan famille	32,50 €
Aller simple Bon plan famille	26,00 €
<b>Groupes (effectif supérieur à 15 personnes) :</b>	
Adultes Aller/retour	9,30 €
Adultes Aller simple	7,10 €
Jeunes (12-18 ans) Aller/retour	8,20 €
Jeunes (12-18 ans) Aller simple	6,00 €
Enfants (-12 ans) Aller/retour	7,10 €
Enfants (-12 ans) Aller simple	5,00 €
Guides, chauffeurs du bus, accompagnateurs	Gratuit
<b>Scolaires (visite organisée par un établissement scolaire)</b>	
Aller/retour scolaires	4,50 €
Aller simple scolaires	3,50 €
Guides, chauffeurs du bus, accompagnateurs scolaires (1pers / 8 élèves)	Gratuit
<b>Billet Couplé Château/Pic du Jer : « Pass 2 L »</b>	
Adulte	15,00 €
Enfant -6 ans	gratuit
Enfant +6/-12 ans	9,50 €
Jeune +12/-18 ans	12,00 €
Bon Plan Famille 2 adultes + 2 enfants ou jeunes (+6/-18 ans)	45,00 €
<b>VTT :</b>	
Adultes Aller simple	8,00 €
Jeune +12/-18 ans Aller simple	7,20 €
Enfants Aller simple	6,50 €
<b>FORFAIT DEMI-JOURNEE : 10H - 14H OU 14H - 18H</b>	
Adultes	16,00 €
Jeune +12/-18 ans	14,40 €
Enfants	12,80 €
Création en 2016 d'une carte de fidélité offrant 1 prestation offerte pour 10 consommées	

<b>FORFAIT JOURNEE : 10H - 18H</b>	
Adultes	31,80 €
Jeune +12/-18 ans	28,60 €
Enfants	25,50 €
<b>Visite guidée des grottes</b>	
Adultes	3,80 €
Jeune +12/-18 ans	3,20 €
Enfants (-12 ans)	2,70 €
Groupe Adultes	3,20 €
Groupe Jeunes (+12/-18 ans)	2,60 €
Groupe Enfants (-12 ans)	2,10 €
Les balades d'Hélène - Adultes	16,00 €
Les balades d'Hélène - Jeunes +12/-18 ans	14,30 €
Les balades d'Hélène - Enfant	12,60 €
Les balades d'Hélène - (2 adultes + 2 enfants ou jeunes)	51,00 €
<b>Utilisateurs professionnels *</b>	
Formule abonnement de 10 trajets en funiculaire	47,70 €
Formule abonnement de 5 trajets en funiculaire <i>*Utilisateurs professionnels : moniteurs de V.T.T., pilotes de CIMGO, moniteurs de parapente.</i>	26,50 €
<b>PASS BVL</b>	
PASS BVL Basic* et PASS BVL Plus**	Demi-tarif
<b>Gratuités</b>	
Pass Pic Lourdes VTT, agents de l'UDOTSI 64 et 65, journalistes sur présentation de la carte de presse, intervenants techniques, Invitations dans le cadre d'opération de promotion de la Ville	

*Une réduction de 10 % est octroyée aux bénéficiaires de tickets touristiques.*

*Les billets d'entrée peuvent être vendus par des tiers, rémunérés entre 5 et 20 %.*

*Lors de salons « Grand Public » des billets couplés « Pass 2 L » pourront être vendus à un tarif promotionnel offrant une remise comprise entre 5 % et 20 %.*

**\*PASS BVL Basic : être résident depuis plus de 3 mois sur la commune de Lourdes et soit :**

- avoir + de 65 ans et imposable
- avoir une carte d'invalidité 80 % et imposable.

**\*\*PASS BVL Plus : être résident depuis plus de 3 mois sur la commune de Lourdes et soit :**

- avoir + de 65 ans et non imposable,
- avoir une carte d'invalidité 80 % et non imposable
- bénéficiaire de l'ASS / RSA / AAH / CMU.

Les autres tarifs demeurent inchangés.

**3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents et conventions découlant de la présente délibération.**

**N° 2.15**

**OPERATION DE DEGAGEMENT DE RIVIERE : DEMANDE DE SUBVENTION**

**Rapporteur : Alain ABADIE**

**Après avis des 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> commissions, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :**

**1°) adoptent le rapport présenté,**

**2°) approuvent la sollicitation du partenaire financier qu'est le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées pour une subvention à hauteur de 50 %,**

**3°) autorisent Madame le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous actes et documents relatifs à cette opération.**

**N° 2.16**

**PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS  
DU GAVE DE PAU BIGOURDAN : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Rapporteur : Alain ABADIE**

**Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :**

**1°) adoptent le rapport présenté,**

**2°) approuvent le lancement des actions 6.7 et 6.8 du PAPI,**

**3°) autorisent Madame le Maire à solliciter les partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'Etat et la Région Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées,**

**4°) précisent que les crédits sont inscrits au compte 23-2312-811-0 02 227,**

**5°) autorisent Madame le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous actes et documents relatifs à ces actions.**

**N° 2.17**

**RESTAURATION DU RETABLE PRINCIPAL DE L'ÉGLISE DE SAUX : CONVENTION DE SOUSCRIPTION FONDATION DU PATRIMOINE**

**Rapporteur : Alain ABADIE**

Après avis des 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> commissions, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) décident de solliciter le concours financier de la Fondation du Patrimoine pour la restauration du retable principal de l'église de Saux au taux le plus élevé possible,
- 3°) adoptent les termes de la convention ci-annexée à intervenir,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.

**N° 3.1**

**CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AU PROFIT D'ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE (ERDF) POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE SECTION CW N° 228, SISE CITE OPHITE, 2 BOULEVARD D'ESPAGNE A LOURDES : CONVENTION**

**Rapporteur : Alain ABADIE**

Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le principe de la constitution, au profit d'Electricité Réseau Distribution France (ERDF), d'une servitude pour l'implantation à demeure d'une canalisation souterraine dans une bande d'environ 6 mètres de long sur 1 mètre de large ainsi que ses accessoires sur la parcelle communale cadastrée section CW n° 228, sise Cité Ophite, 2 boulevard d'Espagne à Lourdes, et les termes de la convention à intervenir ci-annexée,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout acte découlant de la présente délibération.

**N° 3.2**

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BERGES DU SECTEUR DE SOUM DE LANNE :**  
**DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Rapporteur : Annick BALERI**

Après avis de la 7<sup>e</sup> Commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) expriment leur engagement en faveur du scénario de travaux de confortement des berges,
- 3°) sollicitent l'aide financière de l'État Fonds de prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), de la Région Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon et du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées,
- 4°) approuvent en conséquence le plan de financement prévisionnel tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- 5°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 3.3**

**FORETS COMMUNALES : RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU PEFC**

**Rapporteur : Camille CASTERAN**

Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le renouvellement de l'adhésion au PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes) de la commune pour une durée de 5 ans,
- 3°) autorisent Madame le Maire à prendre toute disposition pour la mise en œuvre de cette adhésion et à signer toute pièce en ce sens.

**N° 3.4**

**FORETS COMMUNALES : PROGRAMME DES TRAVAUX 2016**

**Rapporteur : Camille CASTERAN**

**Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :**

**1°) adoptent le rapport présenté,**

**2°) approuvent le programme des travaux 2016 en forêts communales établi de la manière suivante :**

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>LOCALISATION</b>
Dégagement de régénération naturelle (chênes pédonculés)	Parcelle 21b – Subercarrère
Dégagement de régénération naturelle (chênes pédonculés)	Parcelle 28a – Subercarrère
Dégagement de régénération naturelle (hêtres)	Parcelle 11a – Subercarrère
Dépressage de la régénération naturelle	Parcelle 13b – Subercarrère
Mise aux normes d'infrastructures	Parcelle 32e – Pic du Jer Parcelle 6b – Subercarrère

<b>ENTRETIEN</b>	<b>LOCALISATION</b>
Nettoyage des embâcles sur ruisseau de la Mouscle	Mourle
Matérialisation à la peinture des limites parcellaires	Parcelles 52 et 53 - Mourle
Fauchage et élagage des sentiers du Pic du Jer	Pic du Jer
Travaux divers	Parcelles diverses

**3°) autorisent Madame le Maire à prendre toute disposition pour la mise en œuvre de ces travaux et à signer toute pièce en ce sens.**

**N° 3.5**

**PELERINAGE DES GENS DU VOYAGE – MISE EN PLACE DE COUSSINS BERLINOIS :  
CONVENTION VILLE DE LOURDES / CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES**

**Rapporteur : Philippe SUBERCAZES**

Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) acceptent les termes de la convention à intervenir, ci-annexée, entre la Ville de Lourdes et le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents à la présente délibération.

**N° 3.6**

**VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES :  
TRANSFERT DE COMPETENCE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DES  
HAUTES-PYRENEES (SDE65)**

**Rapporteur : Camille CASTERAN**

Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques » au Syndicat départemental d'énergie 65,
- 3°) autorisent Madame le Maire à prendre toute disposition à la mise en œuvre du projet et à signer toute pièce en ce sens.

**N° 3.7**

**CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE VOIRIE NOUVELLE ET  
DE SES RESEAUX : EXTENSION DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE SAUX**

**Rapporteur : Bruno VINUALES**

Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,

- 2°) prennent acte du classement de l'extension de la voirie sis rue Ampère à Lourdes pour une longueur totale de 87 mètres,
- 3°) fixent les alignements de la voie conformément au plan annexé,
- 4°) complètent le tableau de classement des voies publiques communales,
- 5°) autorisent Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### N° 3.8

#### CENTRE D'INFORMATION JACQUAIRE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION « LOURDES-CROISEE DES CHEMINS »

Rapporteur : Alain GARROT

Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à la majorité, une abstention, celle de Claude HEINTZ et trois voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Mohamed DILMI et Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent les termes de la convention à intervenir ci-annexée pour la mise à disposition des dits locaux au profit de l'Association « Lourdes-Croisée des Chemins », à titre gratuit et pour une durée d'un an tacitement renouvelable,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

### N° 3.9

#### ENTRETIEN DES ZONES D'AMENAGEMENT A VOCATION D'HABITAT

Rapporteur : Annick BALERI

Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) autorisent le principe de vente d'herbe sur pied sur les zones d'aménagement,
- 
- 3°) approuvent le modèle type de contrat de vente d'herbe joint en annexe de la présente délibération,

4°) fixent le tarif de la vente à 1 € pour chaque zone d'aménagement,

5°) autorisent Madame le Maire à signer les contrats de vente.

#### N° 4.1

##### SPORTS : AFFECTATION DE L'AIDE AU SPORT

Rapporteur : Sandrine FOCESATO

Après avis de la 4<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) accordent des aides exceptionnelles comme indiqué ci-dessus aux clubs sportifs susvisés dans le cadre des crédits qui seront prévus à cet effet au Budget Primitif 2016 compte 65 – 6574 – 401,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

#### N° 4.2

##### GOLF MUNICIPAL :

##### CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE LOURDES / GOLFS DES HAUTES-PYRENEES COMPLEMENT A LA GRILLE TARIFAIRE 2016

Rapporteur : Alain GARROT

Après avis des 9<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> commissions et du Conseil d'Exploitation du golf, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les termes de la convention ci-annexée à intervenir entre la ville de Lourdes et les partenaires du « Pyrénées Golf Pass »,

3°) approuvent les compléments de tarification pour l'année 2016 avec une application des tarifs relatifs au « Pyrénées Golf Pass » tels qu'ils ont été présentés et rappellent la grille tarifaire complète :

**GOLF**

<b>Cotisations</b>		
<b>Individuel</b>		<b>920,00 €</b>
<b>Couple</b>		<b>1 330,00 €</b>
<b>Etudiants</b>		<b>205,00 €</b>
<b>1<sup>ère</sup> adhésion individuelle</b>		<b>665,00 €</b>
<b>1<sup>ère</sup> adhésion couple</b>		<b>970,00 €</b>
<b>Membres clubs de Bigorre et de Pau</b>		<b>510,00 €</b>
<b>Débutants</b>		<b>430,00 €</b>
<b>Jeunes (- de 18 ans)</b>		<b>100,00 €</b>
<b>Carte entreprise</b>		
<b>Individuel</b>		<b>560,00 €</b>
<b>Couple</b>		<b>950,00 €</b>
<b>Green-Fees 18 trous</b>		
<b>Haute-saison (du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre)</b>	<b>semaine</b>	<b>45,00 €</b>
<b>Haute-saison (du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre)</b>	<b>week-end</b>	<b>55,00 €</b>
<b>Haute-saison (du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre)</b>	<b>Couple semaine</b>	<b>75,00 €</b>
<b>Haute-saison (du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre)</b>	<b>Couple week-end</b>	<b>90,00 €</b>
<b>Basse-saison</b>	<b>semaine</b>	<b>31,00 €</b>
<b>Basse-saison</b>	<b>week-end</b>	<b>41,00 €</b>
<b>Basse-saison</b>	<b>Couple semaine</b>	<b>55,00 €</b>
<b>Basse-saison</b>	<b>Couple week-end</b>	<b>70,00 €</b>
<b>Green-fees jeunes moins de 25 ans</b>		<b>17,00 €</b>
<b>Réciprocités</b>	<b>semaine</b>	<b>29,00 €</b>
<b>Réciprocités</b>	<b>week-end</b>	<b>34,00 €</b>
<b>Groupes (par 20)</b>	<b>semaine</b>	<b>23,00 €</b>
<b>Groupes (par 20)</b>	<b>week-end</b>	<b>26,00 €</b>
<b>Tarif participants aux compétitions</b>		<b>23,00 €</b>
<b>GTOC : convention Green-Fees 18 trous</b>		<b>26,00€</b>
<b>Green-Fees 9 trous</b>		
<b>Haute-saison (du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre)</b>	<b>semaine</b>	<b>30,00 €</b>
<b>Haute-saison (du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre)</b>	<b>week-end</b>	<b>34,00 €</b>
<b>Basse-saison</b>	<b>semaine</b>	<b>23,00 €</b>
<b>Basse-saison</b>	<b>week-end</b>	<b>26,00 €</b>
<b>Tarifs seniors</b>		
<b>Haute saison (du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre)</b>	<b>Lundi et mercredi</b>	<b>26,00 €</b>
<b>Basse-saison</b>	<b>Lundi et mercredi</b>	<b>21,00 €</b>
<b>Green-Fees Gold (18 trous)</b>		
<b>Haute saison (du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre)</b>	<b>semaine</b>	<b>22,50 €</b>
<b>Haute-saison (du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre)</b>	<b>week-end</b>	<b>27,50 €</b>
<b>Basse-saison</b>	<b>semaine</b>	<b>15,50 e</b>

Basse-saison	week-end	20,50 €
<b>Green-Fees Classic (18 trous)</b>		
Haute saison (du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre)	semaine	36,00 €
Haute-saison (du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre)	week-end	44,00 €
Basse-saison	semaine	24,80 €
Basse-saison	week-end	32,80 €
<b>Diverses Cartes</b>		
Gestion de compétition		1,00 €
Carte de classement (9 et 18 trous)		5,00 €
Carte classique Le Club		30,00 €
Carte Gold		10,00 €
Carte verte		5,00 €
Green Fee (rencontres amicales séniors)		10,00 €
<b>Diverses cartes : droits de jeux, droits appliqués pour des compétitions organisées par la régie :</b>		
Droits de jeux		5,00 €
Droits de jeux		10,00 €
Droits de jeux		15,00 €
Droits de jeux		20,00 €
<b>Golf O Max</b>		
Haute saison (du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre)	semaine	33,75 €
Basse-saison	semaine	23,25 €
<b>Locations</b>		
Chariot (non adhérent)		5,00 €
Voiturette 18 trous		27,00 €
Voiturette 9 trous		15,00 €
1 voiturette par groupe (minimum 5 voiturettes)		22,00 €
1 voiturette GTOC		15,00 €
Location annuelle voiturette		600,00 €
Location garage		330,00 €
Club : unité		3,00 €
Club : demi-série		20,00 €
Location casier vestiaire annuel		90,00 €
Location casier chariot électrique (année)		150,00 €
<b>Forfait Green-Fees /voiture :</b>		
Haute saison (du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre) : semaine		65,00 €
Haute saison (du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre) : week-end		75,00 €
Basse saison : semaine		52,00 €
Basse saison : week-end		62,00 €
<b>Tarifs de Demi-Saison (valable 6 mois à compter de la date d'achat)</b>		
Carte membre individuelle		580,00 €
Carte membre couple		840,00 €
Carte trimestrielle		380,00 €
<b>PRACTICE</b>		

1 jeton	2,00 €
5 jetons	8,00 €
10 jetons	16,00 €
20 jetons	32,00 €
Badge practice	10,00 €
<b>« Pyrénées Golf Pass »</b>	
Tarif d'accès à 3 golfs * Dont Green fee 33 €	99 €
Tarif d'accès à 5 golfs ** Dont Green fee 29,80 €	149 €

\* validité de 2 mois

\*\* validité de 3 mois

4°) autorisent Madame le Maire à signer lesdits documents ainsi que tous actes découlant de la présente délibération.

#### N° 5.1

### PETITS TRAINS ROUTIERS TOURISTIQUES CONVENTION VILLE DE LOURDES / SOCIETE VTL : AVENANT N° 2

*Rapporteur : Bruno VINUALES*

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (loi SAPIN),

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent l'avenant à intervenir à la convention de délégation de service public conclue avec la société Visa Touristique Lourdaise (VTL), annexé à la présente délibération,

3°) autorisent Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout acte découlant de la présente délibération.

**N° 6.1**

**TABLEAU THEORIQUE DES EFFECTIFS 2016 : MODIFICATIONS**

**Rapporteur : Fabienne BORDE**

Après avis de la 6° commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, deux abstentions, celles de Michel AZOT et Michel REBOLLO-PEREZ, et quatre voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident la création d'un emploi permanent à temps complet d'Ingénieur territorial et d'un emploi permanent à temps non complet (20 h) d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe,

3°) décident la suppression de 13 emplois permanents comme indiqué ci-dessus,

4°) fixent le tableau théorique des effectifs titulaires et stagiaires pour l'année 2016, annexé à la présente délibération, à 265 emplois dont 263 à temps complet et 2 à temps non complet, et à 4 le nombre d'emplois fonctionnels,

5°) décident la suppression à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 de l'emploi de Chargé du management stratégique du projet de ville.

**N° 6.2**

**PERSONNEL : RENFORTS SAISONNIERS « LOURDES PLAGE » 2016**

**Rapporteur : Fabienne BORDE**

Après avis de la 6° commission, les membres du Conseil municipal à la majorité et quatre abstentions, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI et Claude HEINTZ :

1°) approuvent le rapport présenté,

2°) décident la création de 4 postes de surveillants de baignade et de 2 postes d'agent d'entretien dans les conditions ci-dessus indiquées,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

**N° 6.3**

**RESPONSABLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : MISE A DISPOSITION**

**Rapporteur : Fabienne BORDE**

Après avis de la 6<sup>e</sup> commission, les membres du Conseil municipal à la majorité et une abstention, celle de Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) prennent acte de la mise à disposition à temps partiel (20 %), de Madame Audrey LE-BARS par la Communauté de communes du Pays de Lourdes à la ville de Lourdes ; cette mise à disposition prendra effet le 1<sup>er</sup> juin pour une durée de 7 mois,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

**N° 7.1**

**DECISIONS DU MAIRE : COMPTE RENDU**

**Madame le Maire, rapporteur**

Le Maire,



*Josep Baudou*

**Josep BOURDEU**

**Vice-présidente du Conseil départemental  
des Hautes-Pyrénées**